

Documents nécessaires

lors de l'entretien pour l'évaluation de la

situation des familles

- * N° demandeur de logement
- * Pièce d'identité
- * Livret de famille
- * Contrat de travail
- * 3 dernières fiches de paie ou/et tous justificatifs de ressources
- * Dernière attestation CAF
- * Dernière attestation Pôle Emploi
- * 3 dernières quittances de loyer ou Certificat d'hébergement
- * Avis d'imposition N+ N-I
- * Justificatif de domicile
- * Justificatifs de charges et crédits

Horaires

Lundi :

09 h 00 – 12 h 30 / 13 h 15 – 18 h 00

Mardi :

Fermé le matin / 13 h 30 – 18 h 00

Mercredi :

09 h 00 – 12 h 30 / 13 h 15 – 18 h 00

Jeudi :

09 h 00 – 12 h 30 / 13 h 15 – 18 h 00

Vendredi :

09 h 00 – 12 h 30 / 13 h 15 – 16 h 00

Pendant les vacances scolaires, fermeture des bureaux à 17h les lundis et jeudis.

Accès au bureau

En train, RER D : arrêt gare de Melun ou trains grandes lignes

Puis en bus, de la gare de Melun, bus F (direction gare de Méc et arrêt Avenue de



empreintes

LE RELAIS

ROGIEZ

EMPREINTES

3, avenue de Corbeil

77000 MELUN

Par téléphone, fax ou mail :

☎ 01 64 52 35 13 - 📠 01 64 52 40 14

✉ secteursud@asso-empreintes.fr

Le Relais Rogiez a été créé suite au compte-rendu de l'observatoire de l'Habitat mené en 2006 par la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS). Cette dernière est propriétaire des logements mis à disposition et confie à l'association le soin de gérer l'accompagnement des personnes.

Le Relais Rogiez a pour mission d'accueillir des familles ou des personnes seules qui sont insérées professionnellement mais qui rencontrent des difficultés à intégrer un logement en bail direct du fait de leur situation sociale. Un hébergement provisoire est donc mis à leur disposition le temps qu'elles accèdent à un logement stable.

Public accueilli :

Sont accueillies au Relais Rogiez, les personnes seules, les couples avec ou sans enfants et les familles monoparentales.

Hébergement :

Cinq T.1 et un T.2 non meublés sont mis à disposition ainsi qu'une laverie payante.

Conditions d'admission:

- ◆ Etre majeur,
- ◆ Etre en difficultés dans l'accès à un logement,
- ◆ Etre engagé dans un processus d'insertion professionnelle et disposer de revenus issus de l'emploi,
- ◆ Avoir engagé des démarches de recherche de logement,
- ◆ Résider ou travailler dans une commune de la CAMVS,
- ◆ Dans le cas d'une situation de surendettement, la personne devra justifier d'un dossier recevable par la Banque de France.

L'équipe intervenant sur ce service :

Pour accompagner les personnes dans leur projet, l'équipe est composée de :

- * Une assistante de Service Sociale,
- * Deux Conseillère en E.S.F.,
- * Une Chef de service.
- * Un directeur

Deux travailleurs sociaux référents sont plus précisément chargés du suivi de la situation de la famille.

Orientation et admission :

Les demandes d'admission peuvent être faites par un travailleur social ou les partenaires locaux.

Les personnes peuvent également se présenter de façon spontanée au sein de nos locaux.

Une commission composée des élus de la CAMVS, de la chargée de mission Logement/Hébergement de la CAMVS et d'Empreintes se réunit tous les deux mois. Celle-ci se déroule en deux temps.

Une première partie est consacrée à l'étude des situations, que ce soit en terme de renouvellement ou de fin d'accueil. Une deuxième partie est dédiée à l'analyse des candidatures reçues. En fonction des candidatures acceptées, un ordre de priorité est donné selon les logements disponibles et la situation de chaque personne.

Durée d'hébergement :

La durée de l'hébergement est tout d'abord de six mois elle est ensuite renouvelable de trois mois en trois mois.